

## CE QUI CHANGE EN JANVIER 2021



La 2ème phase déploiement du BSI est reportée ; son utilisation continue seulement pour les patients de 90ans et +.

NEW

Nouvelle catégorie d'actes : les

**soins postop après chir. ambulatoire ou dans programme RAAC**

### 1 Séance de surv. clinique et d'accompagnement postop

Facturable **3 fois maximum**, jusqu'à la veille du RDV chir. postop ou dans tous les cas à J+6 du RAD

AMI 3 . 9

Un psmt ou autre pourra s'y cumuler avec application de la dégressivité

### 2 Séance de surv. et/ou retrait de KT périnerveux

Facturable **3 jours consécutifs maximum**, 1 fois par jour si présence d'aidant, sinon jusqu'à 2 fois par jour

AMI 4 . 2

Pas réalisable sans modification du décret de compétences !

### 3 Surv. et/ou retrait de drain de redon

Facturable **2 fois maximum**

AMI 2 . 8

Un psmt ou autre pourra s'y cumuler, avec application de la dégressivité

### 4 Retrait de sonde urinaire

AMI 2

### Règles particulières de cumuls à taux plein et non-cumuls

Séance de surv. clinique + séance KTPN = **incompatibles !**

~~AMI 4 . 2 + AMI 3 . 9~~

Retrait de SU + Surv/retrait de drain + séance de surv. clinique OU séance KTPN = **cumul à taux plein entre eux**

AMI 4 . 2 | AMI 2 . 8 | AMI 2 | AMI 3 . 9 | AMI 2 . 8 | AMI 4 . 2 | AMI 2 | AMI 2 . 8 | AMI 2